

tholiques de plusieurs provinces de la Confédération leurs droits en matière d'éducation. Un amendement de plus ne peut les embarrasser.

C'est pourquoi nous suggérons de prier le Parlement impérial, non seulement d'amender la clause qui concerne la représentation du Sénat, mais de pourvoir en même temps, de la manière qu'il jugera bon, à ce que toutes les provinces de la Confédération jouissent du système des écoles séparées ; ou au moins, à ce que dans l'avenir on ne puisse, dans aucune province, obliger les catholiques à payer des taxes pour des écoles auxquelles leur conscience ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants.

Les choses ainsi réglées, toutes les provinces de la Confédération jouiraient des mêmes droits que celles de Québec et d'Ontario, et leurs habitants vivraient en paix les uns avec les autres. Autrement, la concorde, qui est un des principaux éléments du bonheur et de la prospérité d'un pays, est à jamais impossible.

Les circonstances nous paraissent favorables, puisque le Premier ministre du Canada est un catholique, et que, comme tel, ce programme complémentaire, essentiellement chrétien, ne saurait manquer de lui sourire et de conquérir son adhésion. Présumer le contraire, serait lui faire injure.

Il nous semble également que ce programme ne saurait manquer, avant longtemps, de rallier tous les vrais catholiques, ainsi que tous les protestants qui ont le sens et le souci de la justice

D. G.

Le divorce en France

Depuis douze ans, la marche des divorces en France a été comme suit : 1886 : 2950 divorces ; 1887 : 3636 ; 1888 : 4708 ; 1889 : 4786 ; 1890 : 5457 ; 1891 : 5752 ; 1892 : 5772 ; 1893 : 6184 ; 1894 : 6419 ; 1895 : 6743 ; 1896 : 7051 ; 1897 : 7460.

Du moment que le divorce est consommé, "l'homme va au cabaret, la femme au bouge et les enfants au ruisseau qui se déverse dans les prisons, puis au bagne, puis à la guillotine."

Le juif Naquet savait bien ce qu'il faisait en dotant la France de cette machine infernale, — plus infernale peut-être que la loi scolaire. —